Délibération n°DEL-23-0594

Construction de bureaux complémentaires sur le site d'Atlanta - Concours de maîtrise d'oeuvre - modification de l'enveloppe financière de l'opération et réajustement de la prime globale (modifiant la délibération DEL 23-0036 du 16 février 2023)

L'an deux mille vingt-trois le jeudi vingt-deux juin à neuf heures vingt-neuf, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	113
Procurations :	20
Date de convocation :	16 juin 2023

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL,

	M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, M. Daniel ROUGE, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Thierry DUHAMEL
Mme Sophie LAMANT	Ida RUSSO
M. Pascal BOUREAU	Danielle PEREZ
M. Franck RIBEYRON	Pierre LACAZE
Mme Ana FAURE M. Albert SANCHEZ	Agnès BENOIT-LUTMAN Pierre VERNIOL
Mme Véronique DOITTAU	Robert MEDINA
M. Gil BEZERRA	Véronique DOITTAU
M. Bruno ESPIC Mme Céline MORETTO	Vincent GIBERT Sylvie LLOUBERES
Mme Dominique FAURE	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Romain CUJIVES M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE Mme Ghislaine DELMOND M. Jonnhy DUNAL Mme Christine ESCOULAN Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE Mme Agathe ROBY M. Thierry SENTOUS M. Bertrand SERP	Isabelle HARDY Laurence KATZENMAYER Christophe ALVES Fella ALLAL Djillali LAHIANI Gaëtan COGNARD Marc PERE Francis GRASS Sacha BRIAND

Délibération n° DEL-23-0594

Construction de bureaux complémentaires sur le site d'Atlanta - Concours de maîtrise d'oeuvre - modification de l'enveloppe financière de l'opération et réajustement de la prime globale (modifiant la délibération DEL 23-0036 du 16 février 2023)

Exposé

En complément de la réalisation de bureaux, prévue en accompagnement du projet de techno-centre situé boulevard d'Atlanta à Toulouse, Toulouse Métropole envisage la réalisation d'un immeuble de bureaux complémentaires. Cet équipement, initialement de 8 950 m² de surface de plancher, comprendra :

- une zone d'accueil,
- des bureaux,
- des salles de réunion ou de travail de différentes capacités,
- des espaces de co-working,
- des zones de convivialité, des tisaneries, une salle de pratique sportive
- une zone de stationnement : Véhicules légers, motos, vélos, avec borne de recharge
- ainsi que tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement d'un tel immeuble

Cet équipement, à l'instar du techno-centre, devra atteindre un très haut niveau de performance environnementale : BEPOS + et niveau carbone C1. Le montant de l'enveloppe financière était initialement fixé à 24 200 000 € TDC (valeur décembre 2022).

L'ensemble de ces éléments ont été entérinés par délibération du Conseil de Métropole en date du 16 février 2023. Toutefois, il apparaît nécessaire de densifier cet équipement en créant de la surface supplémentaire de plateaux de bureaux (+ 3 500 m²) et de stationnement (+60 places VL et 20 places motos), permettant d'accueillir dans les meilleurs conditions les futures directions résidentes sur ce lieu de travail.

Le montant de l'enveloppe financière serait ainsi porté à 33 900 000 € TDC (valeur avril 2023).

Ces besoins supplémentaires sont identiques, en termes fonctionnels et de typologies d'espaces, aux besoins initialement exprimés, tels que décrits ci-dessus.

En conséquence, la prime allouée aux 4 candidats admis à concourir et qui devront remettre un projet de niveau Esquisse doit faire l'objet d'un réajustement.

Les autres éléments constitutifs de la délibération DEL-23-0036, approuvés par délibération du Conseil de Métropole du 16 février 2023, demeurent inchangés.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et projets urbains du 5 juin 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
De valider l'augmentation du budget prévisionnel de l'opération de 24 200 000 € TTC au montant de 33 900 000 € TTC, intégrant les surfaces et stationnements supplémentaires.

Article 2
De valider le réajustement de la prime globale de 330 000 € HT, dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour réalisation d'un immeuble de bureaux complémentaire sur le site d'Atlanta à Toulouse, à répartir entre les quatre candidats retenus après remise des prestations d'esquisse, et conformément aux propositions du jury.

Article 3
Les primes, honoraires et défraiements occasionnés par l'organisation de cette procédure de maîtrise d'œuvre seront imputés sur les crédits prévus à cet effet dans le budget de l'exercice 2023 et éventuellement des exercices suivants. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 23.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 29/06/2023

Reçu à la Préfecture le 29/06/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC